

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 28 JUIN 2024



N° 49/2024

Le 28 Juin deux mil vingt-quatre à 19 Heures 15, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Just en Chaussée, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bernard Dubouil, Maire de Saint Just en Chaussée, dûment convoqués le 21 juin 2024.

**PRESENTS** : M. Bernard Dubouil, Maire ; M. Patrick Convers, Mme Laurette Brunet, M. Christophe Choquet, Mme Catherine Bonnet, Mme Martine Bourgoin, M. Pascal Bourgeteau, Mme Yveline Desmedt, M. Matthias Matron, Adjoint, Mme Colette Dollez, M. Bertrand Hamot, Mme Guylaine Fernandes, M. Thierry Manfredi, Mme Annie Trézel, M. Bruno Vasseur, M. Thierry Wims, Mme Michèle Coulon, M. Pascal Frazao, M. Stéphane Verhaaren, Mme Sandrine Mahutte, M. Vincent Berthelot, Mme Marie-Charlotte Vigne formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS** : M. Dominique Rauzier par Mme Martine Bourgoin, Mme Béatrice Delamarre par M. Patrick Convers, Mme Catherine Delormel par M. Thierry Wims, M. Cédric Desmedt par Mme Yveline Desmedt M. Cyril Rousseau par M. Bernard Dubouil.

**ABSENTES EXCUSÉES** : Mme Sarah Flagothier. Mme Sara Louise Ndi Edima

Nombre de membres en exercice : 29  
Nombre de membres présents : 22  
Nombre de suffrages exprimés : 27  
Votes Pour : 27  
Votes Contre : 0  
Abstentions : 0

**OBJET** : Modification des tarifs des ateliers artistiques :

La collectivité met en place, depuis de nombreuses années des ateliers artistiques autour de la poterie et la peinture. Ces ateliers sont ouverts aux Saint Justois et extérieurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Sur proposition de Monsieur le Maire

**DECIDE** d'appliquer les tarifs ci-après pour les extérieurs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, comme suit :

Tarifs poterie :

1 séance par semaine : 50€ par trimestre et 150€ par an

Tarifs peinture :

1 séance par semaine : 50€ par trimestre et 150€ par an

2 séances par semaine : 100€ par trimestre et 300€ par an.

Les tarifs pour les Saint Justois restent inchangés

Ainsi délibéré, pour copie conforme.

Accusé de réception en préfecture  
060-216005744-20240628-49-2024-DE  
Date de télétransmission : 02/07/2024  
Date de réception préfecture : 02/07/2024

Colette DOLLEZ  
Secrétaire de séance

  
Bernard DJBOUIL  
Maire de St Just en Chaussée